

L'UNIVERSITE DEMAIN

Discours de la rentrée académique. 1.10.83

-----  
par E.H. BETZ  
Recteur

Au moment où sont imposées de sévères restrictions budgétaires aux Universités, je crois nécessaire, au seuil de cette nouvelle année académique, d'envisager les changements profonds qui vont marquer notre Maison. Les corps académique et scientifique ainsi que le personnel administratif technique et ouvrier vont être tellement touchés que l'on est en droit de se demander comment l'Institution sera encore capable d'assumer ses missions fondamentales d'enseignement et de recherche. Je m'attacherai plus particulièrement aux difficultés qu'entraîneront les bouleversements dans le personnel dit "encadrant".

Si à la fin de la période de 7 ans couverte par le plan de restriction, le volume global de ce personnel sera conforme aux normes légales, dont j'ai déjà souligné ici le caractère totalement artificiel, le rapport entre les différentes composantes de ce cadre ne sera probablement pas conforme à ces normes, et nous verrons pourquoi.

Examinons d'abord ce qui se passera au niveau du corps académique. Pendant les sept prochaines années, 114 professeurs mis à la retraite à 65 ans quitteront leurs fonctions. Pour des raisons budgétaires, le Conseil d'Administration a décidé que des nominations ne pourront que partiellement compenser ces départs. De ce

fait, le corps académique sera en nombre inférieur à la norme. En outre, les dispositions légales nouvelles qui régissent la carrière académique font que la composition de ce corps sera modifiée. On peut estimer qu'en 1990, il comprendra environ 300 personnes: 170 titulaires de chaire et 130 professeurs ou chargés de cours. Tenant compte des départs et des règles adoptées pour les remplacements, environ 40 titulaires de chaire pourraient être désignés pendant les 7 prochaines années.

Il n'y aurait donc plus à l'Université de Liège que 170 enseignants qui, aux termes de la loi de 1953, seraient spécifiquement chargés d'assurer le développement de la recherche au sein des chaires et d'assumer la responsabilité des activités scientifiques et administratives d'un service. En effet, en principe, les professeurs et chargés de cours donnent les cours, travaux et exercices pratiques organisés en dehors de chaires, sans allusion aucune ni à une activité de recherche, ni à la responsabilité d'un service.

Situation absurde car l'enseignement universitaire ne garde sa valeur que s'il est lié à une recherche, qui, dans beaucoup de cas, requiert un service doté de personnel et de moyens logistiques. Outre les titulaires de chaire, de nombreux professeurs et chargés de cours devront donc disposer de ces moyens et se trouveront ainsi investis des charges d'un titulaire de chaire, sans en avoir ni les avantages ni les prérogatives.

Le cadre scientifique, et notamment le personnel définitif, posera d'autres problèmes. Pendant la prochaine période septennale, on peut estimer qu'environ 125 personnes quitteront ce cadre, que ce soit par mise à la retraite à 60 ans, départ naturel ou nomination dans le corps académique. Conformément à une décision prise par le Conseil d'Administration, il y a plusieurs années déjà, les postes devenus vacants dans le cadre scientifique définitif seront supprimés. Malgré quoi, celui-ci sera toujours réputé excédentaire. Cela veut-il dire qu'il n'y aura plus de nominations de personnel scientifique définitif pendant 7 ans?

Il serait impensable qu'au cours d'une période aussi longue l'Université ne puisse s'attacher de façon permanente des jeunes chercheurs de valeur. Ils lui sont indispensables non seulement pour qu'elle assure ses enseignements traditionnels, mais aussi et surtout pour qu'elle continue à les adapter à l'évolution des connaissances et qu'elle développe les secteurs nouveaux requis par l'avancement des sciences et les besoins de la société.

Nous pourrions bien sûr garder des assistants temporaires au delà de 6 ans et prolonger leurs 3 mandats normaux de 2 ans par 4 mandats exceptionnels de 1 an chacun. Cette solution m'a toujours paru préjudiciable à l'Institution et surtout à l'intéressé. En effet, rester dans un emploi temporaire pendant 10 ans, dans l'espoir, mais sans aucune garantie d'une nomination définitive à l'Université donne une fausse sécurité et peut faire perdre des chances de trouver un emploi en dehors de l'Institution. L'université certes continuerait à bénéficier de l'aide temporaire

d'un élément compétent, mais en même temps, elle réduirait ses possibilités de former des jeunes chercheurs. On peut craindre aussi que les responsables universitaires fassent un usage abusif de mandats exceptionnels qui permettent de remettre à plus tard un choix toujours pénible.

Pourtant, ce choix ils devront le faire tôt ou tard et je persiste à croire qu'ils peuvent et doivent le faire après les 6 ans de mandats normaux. Le Conseil d'Administration a donc maintenu dans son plan la confirmation dans un mandat définitif d'un petit nombre d'assistants temporaires. En fait 50 pour la période de 7 ans serait un minimum. Ce nombre réduit n'est pas suffisant pour retenir au sein de l'Université tous ceux qu'elle souhaiterait s'attacher. C'est pourquoi il importe que la sélection se fasse sur base des seuls mérites scientifiques et didactiques des candidats, en tenant compte des objectifs de l'Institution, indépendamment de toute autre considération. Pour faire prévaloir certaines idées politiques ou philosophiques, l'Université est une proie tentante. Mais elle doit absolument garder son caractère pluraliste et se défendre énergiquement contre toute emprise de cette nature.

En 1990 le personnel scientifique définitif restera excédentaire par rapport aux normes, alors que le corps académique sera nettement en dessous de celles-ci. De là l'idée souvent émise de désigner un nombre accru de chargés de cours choisis parmi le cadre scientifique définitif. Ceci aurait pour avantage de rétablir l'équilibre sans entraîner une augmentation notable des dépenses. Et cela serait exact dans l'immédiat; mais très vite, malgré le frein

mis par la loi à la progression des carrières académiques, la charge financière s'allourdirait. Je me dois de mettre en garde contre les conséquences graves d'une telle politique sur l'enseignement et la recherche. Conformément aux lois en vigueur, ces nouveaux titulaires seraient à vie "propriétaires" de leurs cours. Nous serions dès lors irrémédiablement entraînés vers la fragmentation souvent artificielle des enseignements, voire la floraison de cours superflus. Ainsi nous irions à l'encontre de la politique que doit suivre l'Université. De plus, l'instauration de cours ou la division d'enseignements existants n'est jamais gratuite; leurs titulaires souhaitent logiquement posséder un service, un personnel, des moyens matériels et logistiques. C'est pourquoi les charges d'enseignements nouvelles doivent être réservées au développement de secteurs d'avenir.

L'idée a été suggérée aussi, généralement par des Facultés ou des Services bien nantis, qu'il valait mieux promouvoir des membres du personnel scientifique au rang de chargés de cours associés et ne plus recruter dans le corps scientifique définitif.

Une telle proposition est attrayante pour nombre d'intéressés, mais ne résout en rien le problème inquiétant de l'encadrement scientifique qui se posera à toutes les universités dans les années 90. En effet, je l'ai déjà expliqué à cette tribune, la pyramide d'âges de nos encadrants est telle que des départs massifs se produiront au cours de la dernière décennie du siècle. La situation sera aggravée encore par la mise à la retraite du personnel scientifique à 60 ans et ce n'est pas la nomination de quelques chargés de cours associés prolongeant leur carrière jusqu'à 65 ans qui changera

quoi que ce soit. Par contre, le blocage simultané des nominations dans le personnel scientifique définitif serait véritablement suicidaire. Les faibles moyens dont nous disposons actuellement ne sont pas suffisants pour nous permettre de combler le vide important qui se créera à ce moment. Mais si nous ne les mettons pas en oeuvre pour assurer si peu que ce soit la relève, nous porterons une grave responsabilité pour l'avenir de notre Maison.

Un autre problème est celui du recrutement des assistants temporaires souvent choisis parmi les jeunes diplômés. Comme toujours lorsqu'il s'agit de réduire les effectifs, ce sont les agents temporaires qui sont le plus vulnérables. En cette matière, l'Université doit être très prudente. En effet, les assistants temporaires sont non seulement indispensables pour assurer les enseignements pratiques, mais ils sont aussi la source du recrutement scientifique de l'Université et du recrutement de spécialistes par les milieux extérieurs.

Il faut donc se garder des solutions de facilité qui consisteraient à bloquer, fût-ce quelque temps seulement, la désignation de jeunes assistants. Le Conseil d'Administration a pris la décision de laisser annuellement 30 postes d'assistants temporaires inoccupés. Le choix de ces postes répartis entre les Facultés est laissé à leur appréciation en fonction de la politique qu'elles veulent suivre. Cette mesure a un caractère purement budgétaire et devrait être abolie dès que la situation financière le permettra. Des transferts de poste doivent conduire à un meilleur équilibre dans la distribution des assistants entre les Facultés et au sein même de celles-ci.

Il est impératif que l'Université se tienne à une politique à moyen terme, prenant en considération tant ses besoins que ceux du monde socio-économique. La préparation de nos diplômés et jeunes assistants à des emplois extérieurs à l'Université pèsera de plus en plus dans nos choix.

A ce propos, je voudrais citer une réflexion de Hubert CURIEN, Président du Centre National d'Etudes Spatiales à Paris:

"Revenons aux étudiants pour nous inquiéter de leur devenir en rapport avec l'université. Les meilleurs, une part au moins d'entre eux, restent-ils dans son sein ? Oui, sans doute, s'ils sont philosophes. Mais s'ils sont économistes ? Oui s'ils sont mathématiciens, mais s'ils sont physiciens ? L'université tend à s'enrichir, ou au moins à maintenir sa richesse, dans les disciplines qui sont le moins directement engagées dans la vie quotidienne, dans le courant croissant de l'activité technique. Ce déséquilibre peut conduire, s'il n'est pas corrigé ou compensé, à la situation paradoxale d'une université particulièrement brillante dans les secteurs où elle est presque seule à consommer ses propres produits. Voilà une autarcie qui ne serait pas facteur de progrès, et qui ne contribuerait guère au rayonnement extérieur de l'institution."

Les Facultés ont dû être attentives à tous ces aspects pour établir leur plan de 7 ans qui sera examiné dans les prochaines semaines par le Conseil d'Administration. La directive leur a été donnée de ne pourvoir qu'à concurrence des 2/3 les charges qui deviendront vacantes dans le corps académique. C'est dans ce cadre qu'elles doivent prévoir leur évolution et déterminer les postes

indispensables pour maintenir leurs enseignements traditionnels, en réduire certains, en renforcer d'autres et réserver aussi la possibilité de développer des orientations nouvelles.

Une question vient immédiatement à l'esprit : cet objectif peut-il être vraiment atteint? L'Université ne va-t-elle pas subir au contraire un déclin plus ou moins rapide mais inéluctable ?

En ce qui concerne l'enseignement, je suis convaincu que le but n'est pas hors de notre portée. Il y a encore au sein de l'Université des collaborateurs suffisamment compétents pour maintenir notre enseignement au niveau d'excellence qu'on est en droit d'attendre d'une université digne de ce nom.

Les charges délaissées par les titulaires pourront le plus souvent être reprises par des scientifiques déjà attachés à notre Maison. Mais nous avons aussi des chercheurs parfaitement compétents pour dispenser des enseignements plus spécialisés, en relation immédiate avec leur domaine. Leur collaboration permettra de continuer à offrir un éventail de cours à option suffisamment large. Toutefois, des mesures doivent être arrêtées, et le Conseil d'Administration en a déjà pris certaines, pour éviter les abus, tant de la part des intéressés que de la part des Facultés. En outre il faudra parfois recruter des spécialistes que l'Université ne possède pas en son sein; cette éventualité a été envisagée dans le plan de redressement financier.

Quant aux programmes d'enseignement, quelques principes devront être strictement suivis. Et tout d'abord leur révision sera plus fréquente et plus rigoureuse qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Cette remise en question ne doit plus seulement s'effectuer au moment de la vacance d'un cours, quand on se décide enfin et avec peine à supprimer des enseignements devenus inutiles ou faisant double emploi. Elle se fera régulièrement. Jusqu'à présent, on a rarement supprimé un cours de titulaire en fonction et l'ajustement des programmes s'est fait plus par l'adjonction de cours nouveaux jugés nécessaires que par la suppression de cours devenus superflus. Il faut reconnaître que la loi qui régit les Universités d'Etat et qui prévoit l'attribution à vie des enseignements a favorisé un tel état d'esprit. Le titulaire se sentirait comme dépouillé d'un bien personnel si un de ses cours était supprimé.

Il faudra bien aussi que les Facultés mettent un terme à certains programmes qui avaient été créés, à un moment donné pour répondre à une demande, et qui ne sont plus guère fréquentés. Pour les orientations à faible nombre d'étudiants, une coopération inter-universitaire doit être envisagée. Les mentalités universitaires constituent certes un obstacle à vaincre, mais il n'est pas le seul. Les statuts disparates des institutions universitaires et leur mode de financement ne sont pas propres à encourager des initiatives que le simple bon sens impose. Et pourtant, malgré les lourdeurs administratives nous pourrions faire beaucoup pour rationaliser nos programmes! Cela est possible si nous le voulons vraiment.

Etant donné que la structure du corps académique sera modifiée et que le personnel scientifique dispensera plus souvent des cours, il est logique de repenser la composition des Conseils de Facultés, Ecoles, Instituts et Centres ,c'est-à-dire les organes qui ont compétence d'avis quant aux programmes. En effet, les chargés de cours à temps plein, qui seront plus nombreux au sein des Facultés, et le personnel scientifique n'y ont aucun droit de vote. Très prochainement, je soumettrai au Conseil d'Administration un projet qui, à mon initiative, a été élaboré par les doyens et présidents et qui tend à corriger cette anomalie.

Qu'en sera-t-il de la recherche qui est en grande partie assurée par les corps académique et scientifique? On va répétant que, dans les prochaines années l'Université se trouvera décapitée, et cela est vrai si on entend par là qu'un certain nombre de Services perdront leur directeur. Beaucoup de ces départs sont profondément ressentis et par les intéressés qui pouvaient légitimement s'attendre à terminer leur carrière dans le respect de leur statut, et par l'Université qui, plusieurs années encore, pouvait compter sur leur compétence et leur expérience . Quelle que soit la cruauté de certaines situations, l'Université doit faire face à ces bouleversements. La grande majorité de ceux qui partiront endéans les prochaines années ont pu et dû, pendant une carrière de 25 ans en moyenne, former des élèves parfaitement aptes à diriger des équipes scientifiques.

Nos chercheurs ont été capables de maintenir l'activité scientifique à un niveau plus qu'honorable. Depuis plusieurs

années cependant, leur nombre décroît et l'on sait que le mouvement se poursuivra. Le passage d'un certain nombre d'entre eux dans le corps académique leur donnera des charges d'enseignement et d'administration supplémentaires qui réduiront d'autant leur participation active à la recherche. Le problème va déjà devenir sérieux dans un avenir proche, et cela dans toutes nos institutions. Mais la crise de la recherche scientifique sera encore plus grave dans les années 90 et frappera toutes les universités occidentales qui connaissent une réduction considérable de leur recrutement. En effet, dans les quinze prochaines années, et sans tenir compte de ceux qui nous quittent maintenant, 50% des membres du corps académique auront atteint l'âge de la retraite. Pour ce qui est du personnel scientifique définitif, cette proportion est de 37%. Etant donné le temps nécessaire pour former un chercheur de haut niveau, il est impératif que des mesures soient prises au plus tôt afin d'assurer la relève. Le Gouvernement devrait être particulièrement attentif à l'avenir très sombre de la recherche scientifique dans ce pays.

A côté du personnel sous statut, les mandataires des Fondations scientifiques participent au premier chef à nos activités de recherche. Comme les ressources financières de ces Fondations diminuent également, la création de mandats définitifs va pratiquement disparaître et le nombre des mandats temporaires se réduire progressivement. Cette évolution rend plus difficile encore le recrutement de chercheurs de valeur et met dans une situation pénible les jeunes qui, malgré tout, se seront engagés dans cette voie.

Les chances qu'ont les chercheurs définitifs des Fondations de passer dans le corps académique s'amenuisent, alors que dans le respect de leur statut, nous devons de plus en plus fréquemment leur demander de participer à la formation des étudiants de 2e et surtout de 3e cycle. Il est donc normal, qu'au même titre que les membres du personnel scientifique de l'Etat, ils participent à la prise de décision au sein de l'Université et soient associés à certains organes facultaires, comme ils peuvent l'être déjà au Conseil d'Administration de l'Université.

D'autres chercheurs travaillent aussi dans les liens de contrats passés entre l'Université et des Organismes publics ou privés. Leur statut est le plus souvent temporaire et la possibilité de les intégrer dans les cadres universitaires est réduite. Pour la majorité d'entre eux nous savons qu'ils sont destinés à trouver un emploi à l'extérieur de l'Université. Le type d'activités auquel ils sont affectés chez nous doit les y préparer. C'est un engagement que nous prenons à leur égard et que nous devons respecter.

On vient d'annoncer la création par le Ministre de la Politique Scientifique d'emplois de chercheurs nouveaux; leur nombre devrait atteindre 300 en 1984. Ils seront attachés à des services universitaires qui se consacrent à la recherche dans des domaines privilégiés par le Gouvernement; la durée de ces engagements est de 3 ans maximum. On compte qu'après cela, ils quitteront l'Université pour des secteurs d'intérêt économique.

C'est là une initiative heureuse qui profitera sans aucun doute aux jeunes qui pourront acquérir une expérience et perfectionner par la pratique le savoir acquis durant leurs études. Elle profitera aussi à nos entreprises auxquelles est offerte une chance de maintenir ou améliorer leurs performances dans les domaines de pointe. En même temps, les universités pourront dans ces domaines accroître leur potentiel de recherche. Mais il faut rester conscient du fait que ces mesures ne résoudreont pas le problème de l'avenir, celui qui se posera à nos successeurs dans 10 ans.

Nos activités de recherche seront entravées aussi par la décroissance du personnel technique qui est indispensable. Commencée il y a plusieurs années déjà, elle va s'accroître et se poursuivre même au-delà de la période septennale. Le même mouvement s'observe au niveau des Fondations Scientifiques, ce qui ne fera qu'aggraver nos difficultés.

Il convient de dire un mot des contrats de recherche eux mêmes. Ils ne constituent évidemment pas une innovation, car les prestations rémunérées au profit de tiers existent depuis longtemps dans les universités. Ils sont bénéfiques à l'Institution dans la mesure où ils lui permettent de maintenir et développer un potentiel scientifique, de faire connaître ses objectifs et ses réalisations aux milieux extérieurs, d'envisager avec eux des applications à des situations concrètes et de mieux cerner les problèmes de la société. Vus sous cet angle, les contrats avec divers pouvoirs publics ou avec les organismes sociaux ou économiques ne peuvent être qu'encouragés.

Il serait dangereux toutefois que les Universités comptent de plus en plus sur ces ressources pour assurer leurs activités normales d'enseignement et de recherche fondamentale. Il n'y a pas si longtemps elles étaient invitées à suppléer par voie de contrats de recherche à l'insuffisance croissante de l'allocation de l'Etat. Je crois que les risques d'une telle façon de faire sont bien soulignés dans les deux textes suivants :

Guy NEAVE de la Fondation Européenne de la Culture écrit: " Pour d'autres encore, à l'inclination historico-philosophique, le déplacement de la frontière des pouvoirs en faveur de l'Etat est sinon voulu du moins accepté par l'université qui, pour survivre, succombe à la "tentation utilitaire". Fondamentalement, elle s'inféode au mode de production, en adopte les règles quand elle n'en devient pas partie intégrante! Cette évolution était implicite dans l'utilitarisme économique qui fonda la grande expansion des années 60 et des premières années 70. Les promoteurs de cette politique, qui furent nombreux, ne devraient pas aujourd'hui s'étonner si, après avoir prêché que l'importance première de l'université, c'est de contribuer au bien-être de la société dans son ensemble, ils voient l'Etat les prendre au mot et tenter à la fois de déplacer les limites du pouvoir en sa faveur dans les secteurs clés de ce bien-être, et de se retirer ailleurs, ce qui laisse l'université à ses problèmes d'identité et de survie dans la mesure où elle est incapable de réoccuper le terrain en sachant ce qu'elle veut faire."

Pour André JAUMOTTE et R.SCHLUTER, "l'Université des pays industrialisés doit veiller à son indépendance face aux

tendances d'intégration de plus en plus poussées au secteur économique. En effet, celles-ci risquent de mener vers une orientation technocratique de l'entreprise universitaire, qui fera tarir l'intention ambitieuse de médiatrice entre théorie et pratique, fondamentale pour son rôle de conscience critique et imaginative des évolutions que la société est susceptible de connaître demain. Certes, l'université doit être en interaction avec la collectivité, mais la nature de cette interaction doit être précisée."

Pour atteindre les objectifs budgétaires de notre plan de restriction, il est essentiel que nos ressources soient gérées de façon rigoureuse et consacrées en toute priorité aux missions fondamentales de l'Université, l'enseignement et la recherche. Cette gestion demande le concours tant de l'administration universitaire que des utilisateurs. L'Administration a pour devoir de veiller scrupuleusement au respect de la politique, en ce compris la politique budgétaire, définie par les organes de gestion. Il serait inacceptable que sous l'effet de certaines pressions, elle tente d'infléchir les décisions du Conseil d'Administration. L'Administration doit aussi veiller à ce que l'exécution de ces mesures ne sombrent pas dans des complications propres à décourager ceux qui ont la responsabilité de l'action universitaire: les professeurs et les scientifiques. Rien ne serait plus préjudiciable qu'une Administration qui serait, sous le couvert de la rigueur de gestion, de plus en plus vétilleuse et trouverait en elle même sa principale raison d'être, devenant un véritable "demiurge administratif".

De leur côté, les utilisateurs doivent s'imprégner de l'esprit d'une indispensable rigueur. Faire plus avec moins d'argent est certes un beau slogan qui peut faire impression, mais pour ma part je serais très satisfait si nous arrivions avec nos ressources à maintenir nos activités d'enseignement et de recherche à leur niveau tout en les adaptant à l'évolution des sciences et en assumant nos responsabilités à l'égard de la société. Pour cela, la première condition est que chacun prenne conscience de la crise qui frappe notre Maison et se sente personnellement impliqué dans la poursuite des objectifs assignés. Trop souvent encore, on se sent membre d'un groupe professionnel ou scientifique avant de se sentir membre de l'Université. Je ne pense pas seulement à un corporatisme de fonction, mais aussi à un corporatisme "scientifique".

Jean-Louis QUERMONNE, Président honoraire de l'Université de Grenoble, a très justement souligné "la prépondérance du lien unissant chaque enseignant à sa discipline et, partant, à sa "corporation". Tel professeur se reconnaîtra d'abord physicien du solide ou historien de l'antiquité avant d'admettre son affectation à l'établissement où il assure son service.... Comment pourrait-il, dès lors, se sentir membre d'une communauté scientifique dont il n'appréhende pas principalement l'identité ?"

Il est certain qu'au cours des prochaines années, beaucoup d'entre nous se verront attribuer des charges supplémentaires. Il importe que tous nous assumions pleinement les responsabilités qui nous sont confiées, à quelque niveau qu'elles se situent. Plus que jamais nous devons veiller à ce que les tâches dévolues à chacun soient complètement et correctement remplies.

Certains d'entre vous me demanderont comment voyezvous le rôle de la départementalisation dans cette rigueur de gestion ? Et voilà lâché le mot magique. Le département doit résoudre les problèmes quels qu'ils soient. Le malheur est que nous avons tous, dans ce pays, tendance à nous contenter de mots, même si nous savons qu'ils ne recouvrent rien. Je dirai qu'il n'y a pas de défenseur du département plus convaincu que moi, mais pas de n'importe quel département. C'est que le mot peut désigner des réalités très diverses, allant d'une simple unité de gestion qui groupe des services parfois disparates, jusqu'à une unité opérationnelle qui intègre des activités de recherches connexes et dispense un ensemble cohérent d'enseignements.

Je crois que le premier type de département est inefficace, voire nuisible. Même s'il rendait plus aisée la gestion, il n'améliore en rien le rendement scientifique et n'allège pas, de loin s'en faut, les contraintes administratives. Le second type de département au contraire permet théoriquement des économies surtout en matière d'investissement et devrait idéalement conduire à une production scientifique accrue. En fait, dans nos Facultés, plusieurs groupes de services fonctionnent déjà sous cette forme sans se couvrir du mot magique. Nous devons inciter nos Services à se grouper, mais je ne crois pas à l'efficacité d'une départementalisation imposée et généralisée qui risque d'être source de conflit et d'immobilisme. D'ailleurs, les lois qui régissent actuellement l'enseignement universitaire de l'Etat sont difficilement compatibles avec une vraie départementalisation, a fortiori si elle était imposée.

Le département n'est efficace que si chacun des Services qui le constituent l'a rejoint de son plein gré. Il faut donner aux intéressés des assurances quant aux modes de fonctionnement du département qui pourront être variables selon le genre de discipline qui y sera traitée; il serait probablement illusoire de les organiser tous suivant le même modèle. Mais il est une chose certaine: dans tous les cas, des mesures doivent être prises pour que ne se diluent pas les responsabilités et que soient évitées les caballes qui sont un risque inhérent au système départemental.

L'accroissement de nos charges ne peut justifier un repli sur nous-mêmes. Plus que jamais, nous devons être ouverts aux autres, dans et en dehors de notre Maison.

Au sein de l'Université, des contacts et des échanges accrus ne peuvent être que bénéfiques à une meilleure utilisation des ressources. Ils favorisent en effet l'élaboration de projets de recherches communs et une nécessaire coordination des enseignements

Paradoxalement, le raffinement des techniques a entraîné une spécialisation de plus en plus étroite des chercheurs, alors qu'en même temps les problèmes de la société de plus en plus complexes demandent à être étudiés sous de multiples aspects. L'Université, par sa définition même, est l'endroit où les contacts interdisciplinaires devraient aller de soi. Il nous reste de grands progrès à faire en ce domaine.

Ouverture aussi vers l'extérieur, vers les autres Universités, vers notre communauté, vers l'étranger. J'ai déjà évoqué

les obstacles que rencontre l'organisation d'enseignements interuniversitaires. Pour ce qui est de la recherche, il faut constater avec satisfaction que des projets groupant des services d'universités différentes se sont développés au cours des dernières années. L'utilisation d'équipements de plus en plus sophistiqués, et l'accroissement du coût de la recherche expliquent cette évolution bénéfique.

Les relations avec la société sont multiples et complexes; elles mériteraient à elles seules tout un exposé. Je me contenterai de dire que le public ignore bien souvent ce qui se fait à l'Université, non parce qu'il s'en désintéresse, mais parce que beaucoup d'entre nous sont peu enclins à l'informer. Combien de fois n'entendons-nous pas regretter que, dans telle émission de la radio ou de la télévision, notre Université n'était pas présente, alors qu'elle a dans le domaine traité une incontestable compétence? Certes, plus que d'autres l'Université de Liege est loin du soleil. Mais qu'avons-nous fait pour être présents? Comment certains d'entre nous réagissent-ils aux sollicitations dont ils peuvent être l'objet, tant de la presse écrite que de la presse parlée?

F.PERROUX, professeur honoraire au Collège de France, écrit très justement: "L'Université attentive et ouverte communique la discipline de l'esprit à ses membres, mais aussi par des exposés d'intérêt général et l'emploi régénéré des mass média, à tous ceux qu'elle peut atteindre. C'est répondre à une attente longtemps sous-estimée, c'est l'occasion de faire respecter l'Université dans sa dignité et d'élever le "niveau mental", qui ne se réduit jamais à des connaissances accumulées, de toute une population. L'Université

forme ses étudiants et ses enseignants; elle peut agir au delà, par des formations appropriées et, de façon diffuse, par la discipline d'esprit dont elle donne l'exemple."

Je ne m'étendrai pas ici sur les relations que nous entretenons avec les Universités étrangères, qu'elles appartiennent à des pays industrialisés ou du Tiers Monde. Nous devons si possible les amplifier, mais ici encore, nous sommes surtout attirés par les relations personnelles avec des Services étrangers qui partagent nos intérêts scientifiques. Loin de moi l'idée de critiquer semblables relations, mais j'aimerais trouver plus d'enthousiasme pour l'insertion de l'Université en tant qu'Institution active dans le cadre des relations culturelles internationales.

Toute l'Université doit participer à l'effort, mais celui-ci n'aura de sens que si nous avons l'assurance d'une continuité dans la politique universitaire qui est, au premier chef, dépendante de l'Etat. Il est évident que les Universités ne pourront respecter leur plan de restriction que si l'on garantit la stabilité de leurs ressources. A cet égard, le passé n'est pas sans inspirer quelque inquiétude. Nous avons connu trop de modifications unilatérales des règles du jeu en cours de partie.

Si un certain consensus se dégage pour dire que la loi de financement doit être aménagée, il n'y a guère d'accord sur les principes de cette révision. La situation économique, les bouleversements politiques profonds du pays et l'ambiguïté persistante du partage des responsabilités rendent difficile tout changement du système actuel. Comme le faisait remarquer récemment encore

M. BERTOUILLE, Ministre de l'Education Nationale, le calcul de l'allocation de l'Etat sur la seule base du nombre des étudiants n'est pas rationnel. Si la population estudiantine, vient à décroître dans un proche avenir, ce qui est très possible, ou si sa répartition entre les différentes orientations d'études se modifie de façon notable, l'allocation de l'Etat diminuera et les universités appliqueront difficilement leur plan d'assainissement. En effet, une partie très importante de cette allocation sert à rémunérer le personnel. Moins encore qu'une entreprise, l'Université liée par de multiples contraintes n'a la possibilité d'adapter rapidement ses cadres à des fluctuations imprévues de ses ressources.

Il me paraît vain de nous lamenter, une fois de plus direz-vous, sur les défauts de notre système universitaire. Il est né en une période d'opulence qui permettait de satisfaire les appétits de tous et il doit fonctionner en de temps de sévères restrictions. Trouver une cohérence à ce système n'est malheureusement pas tâche aisée, si l'on veut, et ce serait justice, maintenir en vie et indépendantes toutes les institutions universitaires.

Je n'épiloguerai pas sur la notion de l'autonomie des Universités qu'elles soient libres ou dépendantes de l'Etat. Cette autonomie très relative est surtout reconnue lorsqu' en matière budgétaire il s'agit d'imaginer une politique d'austérité. Par contre, les pouvoirs publics tentent de peser de plus en plus sur la création de cycles d'études nouveaux, l'établissement des programmes et la collation des grades académiques.

Pour terminer, je voudrais évoquer rapidement quelques problèmes spécifiques aux universités de l'Etat. Elles sont régies par des dispositions légales dont certaines inadéquates, voire contradictoires, demandent à être adaptées et coordonnées.

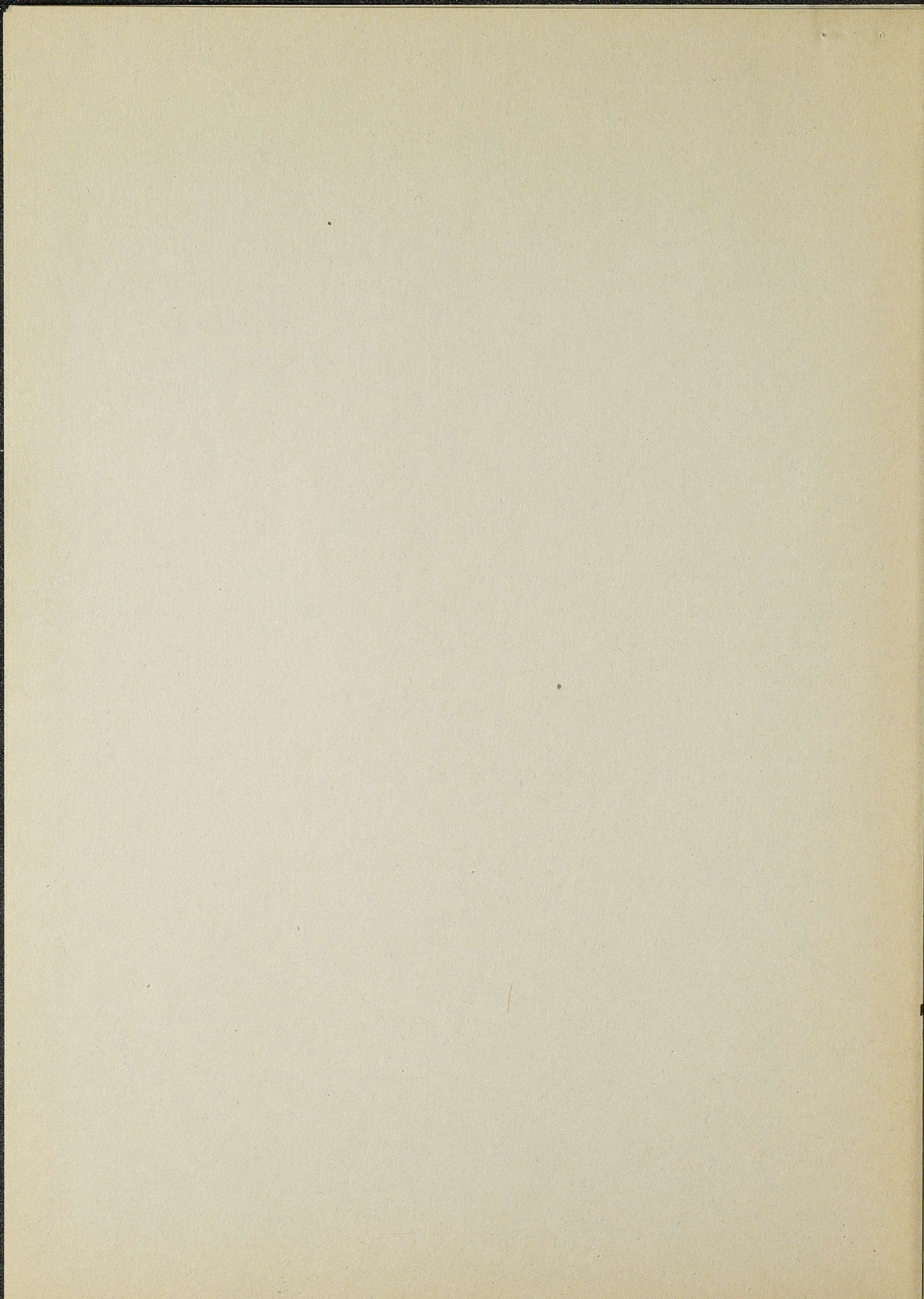
Certains principes de gestion devraient être sérieusement revus. Les structures imaginées en 1971 ont fonctionné suffisamment longtemps pour que nous connaissions leurs avantages, mais aussi leurs ambiguïtés et leurs insuffisances. Ces dispositions, louables d'ailleurs, ont été prises dans l'esprit de l'époque. Il serait temps de les repenser pour donner aux universités de l'Etat une gestion plus souple, surtout dans les temps difficiles qui nous attendent.

Si la rénovation de certaines structures est indispensable, elle devrait être mûrement réfléchie. Nous avons connu trop de mesures qui prises à la hâte, sans une claire vision de leurs répercussions, se sont révélées totalement inapplicables. Ceux à qui il appartient de proposer et d'adopter ces mesures feraient preuve de sagesse en consultant les universités et en réfléchissant avec elles aux conséquences et aux modalités de toute réforme. Je crois que toutes les institutions universitaires de l'Etat sont non seulement ouvertes à ce dialogue, mais le souhaitent.

Ce qui me préoccupe aussi c'est le statut même de l'université de l'Etat et celui de ses agents. C'est toujours au Roi qu'appartient la prérogative de nommer les membres du corps académique, le personnel scientifique définitif et les fonctionnaires de

premier niveau. Or, ces agents de l'Etat sont traités très différemment de ce que prévoit leur statut qui est identique pourtant à celui de leurs homologues appartenant à d'autres Organes de l'Etat. Bien plus, au sein d'une même Communauté linguistique et culturelle, selon l'institution universitaire de l'Etat à laquelle ils appartiennent, se créent des différences de situation entre les agents de même rang, désignés de la même manière. Dès lors, on peut légitimement se poser la question : qu'est encore aujourd'hui l'Université de l'Etat ? Quelle est sa spécificité ? Quels sont les liens qui l'unissent aux divers Pouvoirs politiques du pays ?

Je sais que nous avons été obligés, le Gouvernement et nous, de surmonter des difficultés très immédiates et de résoudre de façon parfois empirique, peut-être même injuste, nos problèmes. Mais la question reste posée. Il faudra bien y répondre.



UNIVERSITE DE LIEGE

Rentrée académique 1983-1984

Le 1er octobre 1983

"S O R T I R   D U   G U E"

Henri SCHLITZ  
Administrateur

La semaine dernière, plus précisément le 23 septembre 1983, le Conseil des Ministres a approuvé le plan d'assainissement financier présenté par l'Université de Liège. Ceci met un terme à plus d'une année de recherches inquiètes et de préoccupations graves quant à l'avenir de notre institution et de ceux qui y travaillent. Les travaux du conseil d'administration de l'Université en ont été profondément marqués.

Je tiens à souligner combien j'ai été impressionné par le sang-froid et le sens des responsabilités de tous ceux qui composent les organes dirigeants de notre Maison. Ce fut un grand réconfort que de constater la confiance que tous les membres de notre institution ont conservée à l'Université.

Avec cette rentrée académique va commencer une période de sept ans pendant laquelle il faudra réaliser les engagements pris dans l'accord conclu avec le Gouvernement. Au terme de cette période, il faudra encore s'accorder avec lui quant aux modalités du remboursement du déficit subsistant - si tout a été réalisé - de 1 milliard 20 millions.

Le chemin sera rude.

Permettez-moi un bref retour en arrière nécessaire pour mieux apprécier l'ampleur de l'effort qui nous attend.

Jusqu'en 1971, les dépenses de notre Université étaient couvertes - comme celles de tous les services de l'Etat - par des crédits inscrits annuellement dans les lois budgétaires sur base de prévisions discutées avec le département de l'Education nationale.

A cette époque, la subvention qu'allouait l'Etat à chacune des universités libres était calculée en pourcentage du total des crédits accordés aux universités de l'Etat. Toutes les universités avaient donc le même intérêt à voir s'accroître chaque année le montant des crédits alloués.

C'est la loi du 27 juillet 1971 qui a mis fin à ce régime en créant un système de financement identique pour toutes les institutions universitaires qu'elles soient libres ou officielles.

Ce système normatif est essentiellement basé sur le nombre des étudiants. Les "normes" fixées par le législateur étant inférieures à celles que l'Etat appliquait lui-même à ses propres universités, un régime de transition a garanti aux institutions concernées, donc notamment à Liège, le budget dont elles disposaient en 1971, ce budget étant dorénavant simplement indexé, jusqu'au moment où l'augmentation du nombre de nos étudiants aurait conduit à un montant supérieur.

Or, partout en Belgique, l'accroissement prévu du nombre d'étudiants universitaires ne s'est pas réalisé.

A Liège, le nombre réel d'étudiants passe de 8 à 10.000 de 1971 à 1983. Pourtant, les étudiants "finançables" au sens de l'élaboration du budget était de 8.129 pour le budget de 1971 et sera de 8.113 pour celui de 1984.

La loi budgétaire de 1976 va encore aggraver la tendance restrictive ; elle supprime la notion de budget garanti et modifie l'article 35 de la loi de 1971 en créant la notion de personnel excédentaire dont le coût n'est plus entièrement couvert alors que son statut le rend inamovible.

En 1978, l'allocation supplémentaire est plafonnée à son montant nominal de 1977.

Les conséquences de cette évolution des règles de subsidiation peuvent se synthétiser de la manière suivante :

De 1971 à 1976, les ressources de l'Université diminuent de 128 millions. Elle réduit ses dépenses et ne fait pas de dette. Pendant cette période, l'effectif du personnel - bien que son maintien fut légalement possible - a été réduit de 26 membres du personnel encadrant et de 51 membres du P.A.T.O.

De 1976 à 1982, alors que selon le régime de la loi de 1971, l'Université eût dû recevoir 21,2 milliards, elle n'a reçu que 17,7 milliards, soit une perte de 3,5 milliards.

En fait, pendant cette période, elle réduit ses dépenses de 2,5 milliards et contracte des dettes vis-à-vis de l'Etat pour plus de 1 milliard.

Encore que médiocre, ce résultat est le prix d'une réduction effarante de notre train de vie. En dehors des dépenses de personnel, la diminution des ressources, ajoutée à l'augmentation du coût de la vie, ne nous laisse en 1982 que l'équivalent de 44 % de notre pouvoir d'achat de 1971.

Le 1er octobre 1982, le conseil d'administration de l'Université de Liège présente un plan septennal d'assainissement financier répondant à l'obligation qui lui en avait été faite par l'arrêté royal numéroté 82 du 30 juillet 1982. Ce plan conduit :

- au rétablissement de l'équilibre annuel des 1984 ;
- à la diminution progressive de l'allocation supplémentaire (article 35) et à sa disparition complète à l'issue du plan ;
- à l'apurement du déficit cumulé de 1 milliard.

Or, les arrêtés royaux 165 et 168 intervenus le 30 décembre 1982 modifient les données du problème en mettant à charge de l'institution certains compléments de prévisions et surtout en imposant un système de réduction de la subvention "article 35" plus rapide que nous ne l'avions prévu.

Le premier plan était donc infirmé et le Conseil des Ministres du 24 juin 1983 n'approuvait nos propositions que sous réserve du respect de ces nouvelles dispositions.

Les nouvelles charges qui nous étaient ainsi imposées auraient conduit à un déficit minimum de 1,796 milliard à la fin du plan.

L'effort global demandé à Liège comprenait :

- la résorption du déficit cumulé fin 1982 1.045 M.
- la résorption du déficit prévisible de l'exercice 1983 107 M.

auxquelles il fallait ajouter :

- la résorption de la subvention "article 35" 1.374 M.
- les économies déjà prévues de 1984 à 1989 dans les premières propositions d'assainissement, soit 3.629 M.

Dès lors, l'effort global dépassait 6 milliards et le Gouvernement réduisait ses exigences en décidant, le 24 juin 1983, de nous demander :

- un nouveau plan permettant au moins d'assurer l'équilibre annuel à partir de 1984, compte tenu de la résorption de la subvention "article 35" décidée par l'arrêté royal n° 165 ;
- dans un second temps, et après examen du plan déposé, un plan de résorption du déficit cumulé, plan qui pourrait s'étendre au-delà de l'année 1989.

Le 12 juillet 1983, le conseil d'administration de l'Université arrêtait un nouveau plan dont les caractéristiques principales sont :

la résorption de l'article 35, un dernier déficit de 107 millions en 1983 et la réalisation de l'équilibre dès 1984, les années 1985 à 1989 engendrant des bonis annuels croissant de 20 à 32 millions, qui réduisent le solde déficitaire cumulé fin 1989 à 1,020 milliard.

Ce plan nous contraint à des réductions d'effectifs. Le personnel encadrant passe de 1.005 à 860 unités à la fin du plan, et le P.A.T.O. de 1.442 à 1.078.

Pour ce faire, les mesures suivantes sont décidées :

- la mise à la retraite à 65 ans, sans mesure transitoire, du personnel enseignant,
- la mise à la retraite anticipée à 60 ans du personnel scientifique et P.A.T.O. avec des indemnités de compensation à charge de l'Université,
- des économies de fonctionnement,
- l'intervention progressive du patrimoine dans les frais généraux,
- la mise à charge du patrimoine et du budget des cliniques universitaires de certaines dépenses de personnel,
- des prélèvements sur les prestations effectuées par les services au profit de clients extérieurs.

En définitive, l'approbation gouvernementale de notre plan - si elle met fin à l'anxiété qui naît de l'incertitude - consacre un effort d'économie énorme qui reste de l'ordre de 6 milliards en sept ans.

Si, en 1982, nos ressources représentaient à peine 44 % de notre pouvoir d'achat en 1971, chacun appréciera le train de vie qui restera le nôtre à la fin du plan.

Or, à ces mesures qui sont propres à l'Université de Liège, nous craignons de voir s'ajouter certaines de celles que l'Etat va encore imposer à chacun de ses services et à ses agents. L'existence du plan devrait pourtant nous éviter ces remises en causes continuelles.

Quoi qu'il en soit, la période du plan sera dure pour l'Université ; elle sera dure aussi pour tous ceux qui y travaillent.

Ce matin même, 94 d'entre nous nous ont quitté atteints par les mesures du plan. Chacun de ces départs fait problème sur le plan humain. La soudaineté des nouvelles dispositions n'a pas permis à ces personnes de s'y préparer pour elle-mêmes comme pour leur entourage. Il faut regretter l'existence de ces blessures.

Par ailleurs, ce premier groupe est important et un départ aussi massif ne laisse pas de faire problème à ceux qui restent, puisque nous ne disposons pratiquement pas de possibilités de remplacement et que la logique des départs est sans réalité avec l'organisation du travail. Je n'ai vraiment pas le sentiment de dramatiser en disant que notre communauté universitaire a consenti de réels sacrifices.

Et l'angoisse subsiste. Y arriverons-nous ? C'est sans doute un réflexe chez l'homme que de se terrer pendant les périodes difficiles, de vivre au ralenti, d'éviter les problèmes.

Cette attitude nous sera interdite, car deux difficultés tout à fait exceptionnelles se présentent à nous d'emblée. Nous ne pourrons les résoudre qu'en consentant de nouveaux efforts très importants.

D'une part, le C.P.A.S. ouvre progressivement son hôpital de la Citadelle. Nous devons nous attendre à devoir - dès la fin de 1984 - gérer seuls nos lits universitaires à Bavière.

D'autre part, pour des raisons d'économies, le Gouvernement tente de supprimer - dès 1984 - les crédits d'investissements universitaires. L'Etat avait successivement consenti deux plans décennaux d'investissements. Dans l'ensemble, les problèmes des universités sont effectivement réglés. L'Université de Liège reste pratiquement seule dans le gué.

Ces situations là se produiront indépendamment de notre volonté ; je les tiens pour inéluctables. Elles sont suffisantes pour ébranler l'Université et elles sont même capables de nous embourber définitivement.

Examinons chacune de ces deux situations.

Commençons par la question de l'hôpital. Le plan d'assainissement n'est pas réalisable sans une contribution financière du patrimoine de l'Université. Ceci n'est possible que grâce à un effort particulier de nos services hospitaliers. Or, ils vont devoir faire face seuls aux dépenses exorbitantes du fonctionnement de Bavière. Personne ne conteste que la décision de quitter Bavière repose pour une large part sur la constatation du coût prohibitif de cet hôpital pavillonnaire et vieilli.

Circonstance aggravante, l'Université de Liège n'a pas accès à l'ensemble des moyens mis en oeuvre par l'Etat pour subventionner les institutions assurant la dispensation des soins. Ceci est à l'origine du déficit important accumulé par l'hôpital académique de Gand qui fonctionne pourtant dans des installations adaptées à ses besoins, généralement récentes d'ailleurs.

Dans ces conditions, si l'Université de Liège est amenée à faire fonctionner son centre hospitalier à Bavière, cela ne peut qu'engendrer immédiatement une véritable catastrophe financière.

Or, l'achèvement du centre hospitalier universitaire au Sart Tilman nécessite encore un investissement de l'ordre de 2,5 milliards. L'Exécutif de la Communauté française nous a reconnu une capacité de 600 lits et le Gouvernement n'a pas mis en cause les 350 millions qu'il inscrit annuellement au budget de l'Education nationale. Mais malheureusement, à ce rythme, il faudrait encore attendre sept ans - sans compter les effets de l'inflation - pour pouvoir quitter Bavière. Toute la durée du plan d'assainissement serait donc affectée par une perte supplémentaire importante, qu'il faut à tout prix éviter.

Ne pas résoudre le problème de l'hôpital conduit à remettre totalement en cause notre plan d'assainissement.

Abordons à présent le deuxième problème.

L'Etat belge, en 1960, a consenti un effort important pour renouveler les bâtiments et l'infrastructure nécessaires aux universités. Cet effort a été prolongé en 1970 par un autre plan de dix ans.

Les deux périodes décennales ont connu - chacun s'en souviendra - le dédoublement pour des raisons linguistiques des universités de Louvain et de Bruxelles. Outre leur part normale dans les plans décennaux, ces universités ont reçu des crédits spéciaux de transfert. Cela n'a pas été le cas à Liège. Il reste que, pour l'essentiel à tout le moins, les autres universités ont réglé leurs problèmes de construction. Cela non plus n'est pas le cas à Liège.

Récemment, le Gouvernement a réparti le reliquat des deux plans. Dans le même temps, il nous avertit qu'à l'avenir et dès 1984, il ne couvrira plus que les dépenses nécessaires à l'entretien et à la maintenance des bâtiments existants.

Pour entretenir ce qui existe, nous devrions disposer au minimum de 200 millions par an. J'ignore si nous les obtiendrons.

Dans l'esprit du Gouvernement, le reliquat des deux plans est destiné à permettre l'achèvement des bâtiments dont la construction est commencée. Notre part est fixée à 550 millions.

Nous avons fait bien entendu nos propositions d'utilisation de cette somme déjà importante, notamment pour achever le transfert des services d'électricité dans le nouvel institut Montefiore, les chantiers en cours pour la Faculté de Médecine vétérinaire et pour entreprendre des adaptations de nos équipements afin de réaliser des économies d'énergie notamment.

Si nos propositions sont suivies, ce que je crois, elle ne suffisent pas à achever, loin s'en faut, l'opération de transfert au Sart Tilman.

Si nous n'obtenons plus d'autres crédits d'investissements, nous devrions brutalement supprimer le service des constructions qui emploie plus de 40 personnes. En outre, l'Université serait maintenue dans des conditions de fonctionnement tout à fait irrationnelles. Nos frais généraux trop élevés, et qui doivent être réduits dans le cadre du plan de sept ans, continueraient à se trouver affectés par nos implantations dispersées à Cureghem, en plusieurs points de la ville de Liège et au Sart Tilman.

En dehors de la ferme expérimentale qui est achevée, deux groupes de bâtiments destinés aux doctorats de la Faculté de Médecine vétérinaire resteraient à l'état de gros oeuvre pour une durée indéterminée. De même, l'hôpital - conçu à l'origine pour 1.100 lits - a vu sa taille progressivement réduite par la programmation hospitalière à un maximum de 600 lits. Ceux-ci nécessitent, selon les normes admises par la Santé publique, l'usage de 77.500 m<sup>2</sup>. Dès lors, les 74.000 m<sup>2</sup> bâtis en

fonction du projet d'origine sont devenus disponibles. Heureusement, ces constructions sont restées à l'état de gros oeuvre brut et peuvent, sans trop de gâchis, être adaptées à d'autres fonctions. Il est impensable de les laisser sans usage.

Dans les faits, le problème de l'hôpital et celui des investissements sont indissolublement liés.

S'il ne survient pas de faits nouveaux, tout porte à craindre que l'Université reste dans le gué.

Il faut doter les hôpitaux de Gand et de Liège d'un statut qui leur permette d'avoir un accès normal aux subsides alloués par l'Etat.

Il faut aussi quitter Bavière au plus vite. Les responsables des hôpitaux publics du bassin, c'est-à-dire le C.P.A.S. de Liège et l'Intercommunale de Seraing, ont imaginé avec nous et proposé au Gouvernement une organisation qui, dans un souci d'efficacité, coordonne la programmation d'ouverture de lits des trois institutions en réalisant une diminution de près de 1.000 lits par rapport à la situation et aux projets existants. Les conversations en cours montrent que le Gouvernement, et en particulier M. DEHAENE, Ministre de la Santé publique, sont attentifs aux propositions formulées.

Pour autant que les décisions ne tardent pas à être prises, l'Université de Liège peut achever son centre hospitalier en une période maximum de 5 ans, éventuellement ramenée à 4 ans, dans une enveloppe budgétaire de 2,5 milliards. La condition est que le Gouvernement donne sa garantie au prêt que nous consentirait la Caisse d'Epargne.

Par ailleurs, les 74.000 m<sup>2</sup>, dont le gros oeuvre est construit mais qui ne sont pas nécessaires au centre hospitalier universitaire proprement dit, peuvent accueillir le reste des services de la Faculté de Médecine et de Pharmacie ; nous y regrouperions aussi tous les services de Biochimie, qu'ils dépendent de la Faculté de Médecine ou de la Faculté des Sciences, opération qui est ressentie comme particulièrement intéressante par les milieux liégeois concernés par la reconversion économique. Nous y installerions enfin tous les services de zoologie actuellement encore à l'institut Van Beneden, à l'exception de l'aquarium et du musée qui resteraient à la disposition de la Maison de la Science. Ces surfaces abriteraient encore les diverses polycliniques, y compris celles de psychologie. Enfin, certains services de Médecine humaine et de la Faculté des Sciences y seraient installés selon une conception telle qui permette l'accueil de services de la Faculté de Médecine vétérinaire pratiquant en fait les mêmes disciplines. Ceci implique une analyse en profondeur qui va être menée à l'initiative du Recteur et des différents Doyens concernés.

Dans les sous-sols se trouvent encore d'importantes surfaces disponibles qui peuvent permettre d'organiser le rangement d'archives et de livres, de manière à libérer les stockages à la fois du magasin à livres et de la bibliothèque générale.

Les travaux d'adaptation nécessaires à la réutilisation des surfaces abandonnées par l'hôpital ont été évalués à 1,5 milliard.

L'achèvement des bâtiments de la Médecine vétérinaire exigerait environ 1 milliard.

Au total donc, 5 milliards sont nécessaires pour mettre en service le centre hospitalier universitaire et les différents ensembles inachevés.

A ce moment, nous aurions abandonné toute implantation à Cureghem, à Bavière et dans ses environs, dans l'ensemble Delcour-Pitteurs-Van Beneden, et au jardin botanique.

Un dernier effort semble indispensable pour réduire les frais récurrents d'entretien et de maintenance.

Place du 20 Août, l'ancien institut Spring longeant le quai Roosevelt, est vide alors que nous continuons à prendre en location la résidence Dumont. Les services qui s'y trouvent ne pourraient être réintroduits dans les bâtiments dont nous sommes propriétaires que moyennant des dépenses aussi importantes que celles qui sont nécessaires au transfert de la Faculté de Philosophie et Lettres au Sart Tilman.

Le regroupement au Sart Tilman des services de géographie et de géologie s'impose pour améliorer le fonctionnement tout en faisant des économies, en utilisant les surfaces libérées dans la zone de transition et dans les instituts de chimie et de physique densifiés.

D'autre part, le centre de nos activités a définitivement basculé vers le Sart Tilman. Il est fonctionnellement indispensable d'y installer l'administration.

Enfin, la décision prise d'installer le banc d'essais optiques dans le parc industriel de recherches du Sart Tilman permet de libérer le coûteux institut d'Astrophysique dont les services peuvent être transférés aisément selon leurs affinités académiques, soit au Val Benoît, soit au Sart Tilman.

L'ensemble de ces opérations de rationalisation et de regroupement ultime ne nécessiteront pas un investissement supérieur à 1 milliard.

Dans une région que chacun s'accorde à reconnaître comme particulièrement touchée par la crise économique, l'idée vient tout naturellement de s'organiser de manière telle que les travaux si nécessaires à la survie - au sens étroit du terme - de l'Université soient inscrits dans un plan de relance du secteur de la construction. Il faut faire en sorte que prix et délais nous soient garantis, tout en organisant une utilisation maximale de la main d'oeuvre et des produits locaux.

Ainsi conçue, l'opération d'achèvement du transfert de l'Université de Liège au Sart Tilman permettrait la mise en place d'un réseau hospitalier liégeois rationnel, en assurant des conditions normalisées au fonctionnement du centre hospitalier universitaire.

Par ailleurs, elle permettrait les économies nécessaires à l'exécution de notre plan d'assainissement en supprimant les duplications multiples (centraux téléphoniques, centrales de chauffe, etc).

Enfin, les 6 milliards d'investissements groupés en une opération unique peut constituer un facteur de relance non négligeable du secteur de la construction particulièrement déprimé.

Cette idée suscite de l'intérêt dans les milieux gouvernementaux comme dans les milieux d'affaires. Les premiers contacts que j'ai pris sont encourageants. Des Liégeois de toutes tendances, de tous horizons, nous ont aidé à faire aboutir nos propositions de plan d'assainissement. Je suis sûr que nous trouverons encore ensemble la force et la volonté qui sont nécessaires pour relever ce nouveau défi.